

COUVERTURE AUX VUES - COUVERTURE AUX COUPS

ATTAQUES AU SOL

Pour résumer, dans la doctrine de l'Armée de l'Air en septembre 1939, les missions des groupes de chasse étaient de :

- 1) Fournir des patrouilles de protection aux avions d'observation. Les groupes d'observation étaient totalement indépendants de la chasse. Les missions d'observation étaient commandées par l'État-major de l'Armée de Terre et le commandant du groupe d'observation concerné demandait alors l'assistance du Groupe de Chasse positionné dans le secteur de la mission. (Pour info : les très mauvais moyens de communication ont rendu souvent très problématique la coordination : beaucoup de missions annulées parce que les avions, chasse et observation, ne se retrouvaient pas...)
- 2) A l'inverse, assurer des « Couverture aux vues » pour protéger « à priori » une zone prédéfinie de l'intrusion d'avions observation ennemis. Dans ce cas une patrouille (plusieurs configuration possible) tient l'air pendant 45 minutes environ dans cette zone... Les risques de voir arriver des bombardiers se précisant en avril 40, les missions de « couverture aux vues » diminuent et les missions de « couverture aux coups » sont alors quasiment la règle. C'est-à-dire intercepter les bombardiers ennemis pour protéger les forces aux sols des « coups » de l'ennemi...
- 3) Assurer sur les différents terrains de campagne des pilotes et des avions en alerte pour pouvoir décoller pour face à des « intrus » qui auraient été signalé. Mais là aussi le système de guet – alerte n'était pas à la hauteur...

C'est pour cela que pendant la « drôle de guerre » les engagements de la chasse française contre des avions allemands ont été très peu nombreux.

Jusqu'au moment de l'attaque allemande du 10 mai 1940 l'idée d'utiliser la chasse pour des attaques aux sols (personnels ou éléments blindés) ne faisait pas partie de la doctrine : d'ailleurs les pilotes de chasse français n'avaient jamais été formés pour cela et les avions de chasse, surtout le Morane 406 (moins de 10 secondes de munitions en tir continu) conçus pour effectuer des attaques aux sols. C'était normalement de rôle des « avions d'attaque », bimoteurs spécifiques blindés et armés spécialement pour cela, mais en nombre ridiculement faible dans quelques groupes de bombardement, totalement indépendant de la chasse.

Ce n'est que lorsque « la messe fut dite » fin mai 1940 et que rien ne pouvait plus empêcher les blindés allemands de déferler sur toute la France que l'état-major eut l'idée stupide d'envoyer, en dernier ressort, des chasseurs contre les blindés allemands. Ce fut un carnage et le Lieutenant Jacques PATURLE du GC I/6, par exemple, a dû savoir parfaitement ce qui l'attendait le 7 juin 1940, quand au bout d'une heure de patrouille (patrouille simple de trois avions) il attaqua avec le lieutenant Janouch et le sergent Bendt une colonne de chars dans la région de Formerie... Paturle et Bendt s'écrasent en flamme vers Poix et Janouch rentre au terrain : on relèvera lus de 100 impacts de balles dans son avion !!!

C'est pour cela qu'il faut essayer de témoigner pour l'histoire de ce que fût vraiment le courage et l'abnégation de tout ceux qui obéirent jusqu'au bout aux ordres des Politiques et des États-majors complètement déconnectés des réalités entre les deux guerres, faute d'avoir une vision (facile de fermer les yeux !) de ce que devenait vraiment le monde et incapables d'assurer à la France une défense à la hauteur de ses moyens...

F-X. BIBERT
10/11/2018